

Décret du 27 novembre 1623. Innocent X, par ses Lettres Apostoliques, en date du 20 novembre 1645, lui accorda le titre et les privilèges d'Université ecclésiastique avec le droit de conférer les titres de Docteur en théologie et en philosophie. Clément XII ajouta le droit de conférer les titres de Docteur en droit romain et canonique. Enfin un Décret du roi d'Espagne, en date du 29 décembre 1875, créait dans l'Université de Manille les Facultés de droit civil, de médecine, de pharmacie et de notariat. On y a ajouté depuis des Facultés pour les lettres, les sciences naturelles de physique et de chimie. Le nombre des étudiants de l'Université de Manille, pour la présente année 1901-1902, dépasse le chiffre de trois cents. Lorsqu'un jeune homme de la race indigène, ayant achevé ses études, obtenait un diplôme universitaire, nos Pères ne l'abandonnaient point et s'intéressaient naturellement à son avenir.

C'était d'ailleurs la tradition des Dominicains de couvrir les indigènes de leur protection. Les anciennes lois de la monarchie espagnole reconnaissaient officiellement aux Dominicains le titre de Protecteurs des Indiens. Ce titre était un glorieux souvenir des grands noms de Las Casas, Benavides, Herrera, Sanchez, et de tant d'autres fils de St Dominique, ayant rempli ce rôle avec autant de désintéressement que d'efficacité. Nos Pères protégeaient donc toujours un indigène, leur ancien disciple, dans ses justes revendications pour obtenir dans la colonie un emploi, conforme à son degré d'instruction. Il est vrai que leur protection était bien souvent inefficace. C'était assurément pour les Dominicains des Philippines un grand sujet de tristesse que de voir toute une nombreuse jeunesse, élevée par leurs soins, rentrer mécontente dans ses foyers, avec des titres universitaires qui n'étaient souvent pour elle qu'un pur ornement, sans utilité pratique. Souvent les Dominicains devaient constater que leurs anciens élèves possédaient toutes les qualités requises pour remplir dignement des emplois, dans la colonie, donnés à des européens incapables, ignorants, immoraux, fruits gâtés de la politique et scandale du pays. De là, chez un grand nombre de jeunes Philippins, des plaintes, des animosités toujours croissantes contre le régime espagnol et constituant un groupe nombreux de mécontents, vrai péril